

**REGLEMENT INTERIEUR - KIDS-TROC**  
**VETEMENTS ENFANTS (0-14ANS), MATERIEL DE PUERICULTURE**  
**SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025**  
**SALLE DES FETES – SAVASSE**

1 – Ce dépôt vente éphémère est ouvert à tous les particuliers vendant des vêtements (0-14 ans), matériel de puériculture, neufs ou d'occasion.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement :

- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Compléter une fiche d'inscription, valant acceptation du présent règlement
- Remettre la liste d'inventaire des articles déposés

2 - Aucun frais d'inscription ne sera demandé

3 - Une pré-inscription est obligatoire avant le 12 MAI 2025 par mail [lesecolierssavassons@outlook.fr](mailto:lesecolierssavassons@outlook.fr) ou par téléphone au 0611190647.

La fiche d'inscription et la liste d'inventaire seront à remettre impérativement le jour du dépôt.

4 - Les articles déposés doivent être en état de fonctionnement et complets. Les vêtements propres, non troués, non tachés. L'association se réserve le droit de refuser les articles qu'elle estime ne pas correspondre aux attentes des acheteurs et aux conditions définies dans le présent règlement intérieur lors du pré-tri effectué lors du dépôt.

C'est à dire :

- Les vêtements et le matériel de puériculture doivent être propres,
- Les articles de puériculture doivent être en état de fonctionnement.
- Les sous-vêtements, bonnets de bain, bijoux ne sont pas acceptés.

5 - Présentation des articles

Dans un souci pratique et de facilité de vente, il est conseillé d'utiliser :

- du sparadrap ou des étiquettes pour noter votre numéro de vendeur, ainsi que le prix de l'article sur chaque article
- de coudre ensemble les ensembles de vêtements

6 – Etiquetage des articles

Chaque déposant arrivera le jour du dépôt aux horaires définis, le samedi 17 MAI de 16h à 18h à la Salle des fêtes.

Chaque déposant étiquette lui-même les articles. Sur chaque étiquette, seront uniquement mentionnés la référence du déposant et le prix souhaité de l'article. Lors du dépôt des articles, à l'inscription il vous sera attribué un code pour chaque liste déposée. Le nombre d'article est limité à 50 par déposant.

La vente par lot est possible, il faudra dans ce cas, coudre ou attacher les pièces composant le lot.

7 – Les déposants sont attendus le samedi 17 MAI à partir de 16h00 et jusqu'à 18h00 afin de déposer leurs articles.

L'ensemble des articles sera déposé dans des **BOITES OU CARTONS** qui seront restitués avec les articles invendus.

8- La restitution des invendus se fera le dimanche 18 MAI à partir de 16h00.

Les personnes ne désirant pas récupérer leurs invendus sont priées de le signaler lors du dépôt. Ceux-ci non récupérés le dimanche 18 MAI à 16h00 seront donnés à des œuvres caritatives ou vendus par l'association lors d'un prochain dépôt vente.

9 – L'association se charge de la vente des vêtements et articles de puériculture uniquement auprès du public, le dimanche 18 MAI de 8h00 à 12h00, une commission de 10% sera prélevée sur le total des ventes.

10 - L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation.